



## Rando Moto Quad

**LAVERGNE 47800**

**De 8h à 13h**

**DIMANCHE 26 AVRIL 2020**



**Salle des fêtes de Lavergne (47)**

**Programme :**

- 7 h Accueil des pilotes**
- 8 h Départ par petits groupes**
- 12 h Apéritif offert**
- 13 h Repas**

**Circuit de 90 kms : 2 boucles en 8  
+ spéciale**

**Inclus dans le tarif de la rando :**

**Café le matin avant le départ**  
**Casse-croûte / grillades à mi-parcours**  
**Assistance en cas de panne**

**Possibilité sur réservation de prendre le repas de midi à 13 €**  
**Servi par l'amicale laïque de Lavergne.**

**Renvoyer les papiers suivants :**

- . bulletin d'inscription**
- . adhésion 2020 à l'asso Rando Moto Quad de Monteton**
- . chèque de réservation rando + adhésion annuelle asso**
- . chèque si repas**

**Renseignements au 06.58.91.75.45**  
[asmours@gmail.com](mailto:asmours@gmail.com)



*Les sangliers de la  
Dourdenne*

L'association Rando Moto Quad Monteton et les Sangliers de la Dourdenne organisent une randonnée :  
**(Motos et Quads homologués)**

Circuit de 90 km : 2 boucles en 8 + spéciale

**Dimanche 26 avril 2020 à LAVERGNE (47)**

Programme :

7h00 : Accueil des pilotes

8h00 : Départ par petits groupes

12h00 : Apéritif

13h00 : Repas (facultatif)

Renseignements :

Mours Alain - 06.58.91.75.45

asmours@gmail.com



*Pour participer aux randonnées organisées par  
RANDO MOTO QUAD MONTETON,  
il suffit d'être inscrit à l'association et*

*Avoir obligatoirement un véhicule :*

- *Immatriculé et le permis correspondant*
- *Avec échappement aux normes*
- *En bon état d'entretien*

*Pour le dossier 2020 :*

*Renvoyer cet imprimé vérifié et signé après l'avoir lu*

*Accompagné obligatoirement les photocopies de :  
(les documents du dossier 2019 sont détruits)*

- *la carte grise*
- *l'attestation d'assurance pour l'année 2020*
- *du permis*
- *20 € pour l'adhésion annuelle à l'ordre de RANDO MOTO*

**A : Nicole DIRAISON – 64 chemin de Rieublanc - 47400 HAUTESVIGNES**

*Cordialement,*

*Le Président  
Eric TOMIET*



Nom prénom adresse (à compléter)

**REGLEMENT INTERIEUR DE RANDO MOTO**

L'autorisation de passage n'est valable que pour le jour de la randonnée,  
Une heure de départ et une heure d'arrivée définies.

La participation aux randonnées nécessite une inscription  
au plus tard le vendredi précédent la rando.

Toute participation sans inscription préalable sera majorée de 5 € à l'engagement.  
Tout désistement non signalé sera majoré de 5 € à la participation suivante

- Arriver à l'heure, casqué et botté muni du Permis de Conduire
- Chaque randonneur est responsable de sa machine,
- Casque, gants, bottes sont obligatoires,
- Protections individuelles supplémentaires très conseillées
- **Aucun passager n'est autorisé sur le véhicule du randonneur,**
- Ne pas confondre balade et compétition
- Respecter les consignes des organisateurs
- Suivre impérativement le tracé : interdiction formelle de couper à travers les parcelles,
- **Ne jamais faire demi-tour,**
- Garder les distances et rouler à une vitesse qui permet un arrêt en toute sécurité,
- Le code de la route est à respecter : la randonnée n'est pas prioritaire,
- En cas de panne, ne pas se déplacer en dehors du tracé, signaler l'endroit. Un peu de patience, on arrive ... !
- A l'approche des habitations, enclos avec des animaux..... : ralentir,
- N'oubliez pas de saluer les riverains,
- Pour participer à la randonnée, tous ces conseils doivent être acceptés,
- **Le non-respect des consignes et du tracé entraîne l'exclusion du randonneur**

*Chaque participant s'engage à respecter les directives des organisateurs et le code de la route, il renonce à toutes poursuites à l'encontre des maires des communes, des propriétaires privés et des organisateurs pour tout accident ou dommage survenu pendant une randonnée.*

Véhicule :

immatriculation :

n° adhérent :

@ :

tel :

*Je déclare avoir pris connaissance des articles ci-dessus et posséder une assurance couvrant tous dommages. Je certifie cette déclaration exacte.*

Fait à ..... le ..... 20.

(signature)